

# COMMUNE DE CHASSIERS -COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 3 Mars 2020

**Présents** : Madame Hélène MOUTERDE - Mr René SERRE-CHAMARY- Monsieur Loïc LE BIHAN - Mme Pascale GIRAUD- Mr Christian HERNANDEZ- Mr Jean Marie KNOCKAERT- Mme Anne Lise VEDEL-Mr Alain FERRIER- Mr Hugues AYMES

**Absents excusés** : Mme Anne TROFIMOFF procuration à Mr Christian HERNANDEZ ; Sylvie GRIMOIN, procuration à Mme Hélène MOUTERDE ; Mme Vanessa MOERY, procuration à Mme Pascale GIRAUD ; Mr Marc MOURARET ; Mme Nadine CHAINE procuration à Mr Hugues AYMES ; Mme Marie Laure BIANCO

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale GIRAUD

## **1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET PRINCIPAL)**

Le compte de gestion représente les dépenses constatées et les recettes encaissées par le comptable de la commune, à travers les mandats et les titres émis. Approuvé à l'unanimité.

## **2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET PRINCIPAL)**

Le compte administratif représente le budget de l'ordonnateur, donc les dépenses et les recettes de la commune pour la section de fonctionnement et d'investissement.

**Dépenses de fonctionnement** : Ce sont les charges d'entretien courant, les charges de personnel, le remboursement des intérêts d'emprunts, les subventions aux associations, les fêtes et cérémonies. Le budget reprend aussi **les dépenses obligatoires**, prévues à l'article L 2321-2 du C.G.C.T., notamment l'entretien des bâtiments communaux, la rémunération des agents, les dépenses d'entretien des voies communales ...

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 595 299 € au lieu 616 598 € en 2018 (soit - 21 299 €). Elles sont en recul de 3.5 % par rapport à 2018. La baisse (environ 8.50 %) est due principalement au départ à la retraite d'agents communaux. Ces charges de personnel représentent 42 % du total des dépenses de fonctionnement (au lieu de 44 % en 2018).

**Recettes de fonctionnement** : Ce sont les produits locaux (vente des tickets restaurant scolaire et garderie, locations de salles), les recettes fiscales provenant des impôts locaux et les dotations versées par l'Etat (DGF :dotation globale de fonctionnement, dotation de péréquation, dotation de solidarité rurale).

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 130 732.67 € au lieu de 1 092 865 € en 2018 (soit + 37 868 € en lien avec l'excédent de fonctionnement reporté de 2018).

La DGF de 2013 à 2019 est passée de 174 600 € à 122 019 €, soit une baisse de 43 %. De 2013 à 2019, la dotation de Solidarité rurale (*dotation attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte d'une part des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales*) augmente de + 318 % de 27 419 € à 87 390 € et la dotation nationale de péréquation (*l'objectif de cette dotation est d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes indépendamment de tout critère de charges*) augmente de 9 % de 48 316 € à 52 782 €.

De 2013 à 2019, les contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières) ont évolué de 360 107 € à 371 750 €, soit une augmentation de 3 % (augmentation des valeurs locatives sans augmentation des taux).

Les remboursements des traitements suite aux arrêts maladies par SOFAXIS et la CPAM sont en baisse de 5 866 € en 2019 au lieu de 13 384.27 € en 2018 (la baisse est due au départ des agents à la retraite pour invalidité et un taux d'absentéisme moins élevé).

Au final, **l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement** constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Avec l'excédent de fonctionnement de 2018, soit 303 317 €, il résulte un excédent de fonctionnement en **2019 de 535 433.19 € au lieu de 476 265.31 € en 2018 soit une progression de 12 %**.

**Dépenses d'investissement** : Elles comprennent essentiellement des opérations qui modifient le patrimoine de la commune et des opérations en capital. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit pour des structures déjà existantes, soit pour des structures en cours de création.

En 2019, les dépenses d'investissement, opérations d'équipement s'élèvent à 286 835.82 € au lieu de 175 476 € en 2018. Les principaux postes de dépenses ont porté sur les opérations suivantes : Opération 651 « réserves foncières » pour un montant de 20 259.62 € (achat terrain CHARBOIS ...); Opération 661 « voirie » pour un montant de 167 932.22 € (goudronnage route de Béthanie, route du Pradel, aménagement du carrefour des Brugis Bas ...); Opération 701 « Ecole » pour un montant de 34 968.13 € (la pose de climatisation, le changement de vitres, le plan numérique, achat de

mobilier ...); Opération 741 « Village de caractère et signalétique » pour un montant de 23 720.64 € (la pose d'un coffret forain au monument aux morts, la reprise de l'électricité au jardin de la cure ...); Opération 991 « offres de concours » pour un montant de 9 110.94 € (offres de concours Florian MASSENET, Eric CHAINE et consorts CORSINI); Opération 1021 « accessibilité » pour un montant de 16 837.97 € (la pose de rampes, les interventions dans les bâtiments communaux : bistrot, crypte, salle des fêtes, salles associatives, bibliothèque ...)

Quant au remboursement du capital des emprunts, en 2019, il est de 62 293.07 € au lieu de 71 007.88 €.

**Recettes d'investissement** : Elles regroupent le recouvrement de la taxe d'aménagement (recette perçue en lien avec les autorisations d'urbanisme), des subventions (en lien avec les projets d'investissement retenus) ou éventuellement le recours à l'emprunt. Elles passent de 293 906.63 € en 2018 à 406 443 € en 2019 (vente de terrain à Monsieur DROUHOT, au prix de 68 868 €).

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 27 666.02 € auxquels il faut ajouter les restes à réaliser, pour un montant de 159 418 € (dépenses engagées en 2019 et à inscrire sur le budget de 2020 : il s'agit notamment des travaux de l'accessibilité, l'achat de la maison VALCKE, la construction des toilettes, la rénovation de la toiture de la chapelle Saint-Benoît....). Côté recettes, les restes à réaliser sont de 44 981 € : l'attribution des subventions de la DETR, la Fondation du Patrimoine.

Le total des dépenses et des recettes en section d'investissement indiquent un besoin de financement de **142 203.02 €** qui va être pris sur l'excédent de fonctionnement, (soit 535 433.19 € - 142 203.02 €). Cet excédent de fonctionnement d'un montant de **393 230.17 €** se retrouvera au compte 002 du **budget primitif 2020 de la commune, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2018.**

**ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE** : Le bilan de fonctionnement 2019 dégage un excédent par le fait de dépenses contenues et de recettes plus élevées que celles prévues au budget.

Quel est l'excédent Brut de Fonctionnement pour la commune ? Il s'agit d'appréhender la marge dégagée annuellement par la commune dans le cadre de son fonctionnement en calculant le solde entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de fonctionnement courantes, soit 310 6698 €. Cet excédent est satisfaisant, il dépasse le seuil des 20 % des produits de gestion.

Quant à la capacité d'autofinancement brute (CAF BRUTE), elle permet de distinguer l'autofinancement réellement disponible pour le financement du capital de l'emprunt et de ses dépenses d'investissement à venir, soit 249 539 €. A cette somme, la collectivité peut ajouter le remboursement du FCTVA, les dotations, la taxe d'aménagement et les subventions reçues.

L'annuité de la dette représente 10 % des recettes de fonctionnement. Le critère de bonne gestion est que l'annuité ne doit pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement. Compte approuvé à l'unanimité.

### **3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER LE BOSQUET)** Approuvé à l'unanimité

### **4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET ANNEXE LE BOSQUET)**

**Dépenses de fonctionnement** : 40 635.98 € (3 317.99 € d'intérêts d'emprunt et 37 317.99€ d'opération d'ordre)

**Recettes de fonctionnement** : opération d'ordre de 40 635.98 €. Avec l'excédent de 2018 reporté, la somme de 99 407.56 €, un excédent d'un montant de 99 407.56 € est constaté au compte administratif 2019, en section de fonctionnement.

**Dépenses d'investissement** : 107 071.39 € avec le capital de l'emprunt (69 753.40 €) et une opération d'ordre de 37 317.99 €.

**Recettes d'investissement** : Il a été reçu la somme de 34 000 € dans le cadre des opérations d'ordre. Avec l'excédent reporté de 2018, la somme de 35 753.40 €, un déficit d'un montant de 37 317.99 € est constaté au compte administratif 2019, en section d'investissement.

Compte approuvé à l'unanimité

### **5 - FINANCES : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 286 836 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 71 709 € (25% x 286 836 €.) Cela concernera : Opérations 661 (réhabilitation d'un pont et divers travaux de voirie) ; Opération 671 : ( Bâtiments communaux : travaux électriques) . Voté à l'unanimité

## **6 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : DETR 2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander la Dotation D'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2020. Elle propose de solliciter une subvention pour la création d'un parc multi- sports « city parc ». Un dossier a été déposé le jeudi 20 février 2020, la date limite étant le 21 février 2020.

Pourquoi un city parc à CHASSIERS ? La collectivité mettrait à disposition à la population chassiéroise un complexe multi-sports intégrant les activités football, basket, volley-ball en accès libre pour tous publics, notamment les personnes à mobilité réduite. Par sa position géographique et son cheminement, ce complexe sera situé entre le nouveau quartier du Pradel et l'école. Cette construction respectera le paysage et son environnement

Le projet global est estimé à 77 600 € H.T.

Après un vif débat et un vote à bulletin secret demandé par la majorité des conseillers municipaux présents, par 7 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE , le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter la DETR et d'autres organismes pour obtenir des aides pour ce projet, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales...

## **7 - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.G.E.D.I).**

## **8- MODIFICATION DES STATUTS NUMERIAN**

## **9- SEANCES D'INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Le coût global de la prestation par classe est de 730 € par classes avec 15 séances maximum par classe et une heure d'intervention par séance soit 2 920 € pour les classes primaires et maternelles (4 classes).

La somme de 2 920 € sera inscrite sur le budget primitif 2020.

## **10- Demande subvention de l'Ecole des Platanes à LAURAC-EN-VIVARAIS**

Le directeur de l'école sollicite une participation financière pour une classe de découverte qui aura lieu du 11 mai au 15 mai 2020 à Méjannes le Clap (Gard). Un enfant de la commune de CHASSIERS serait concerné.

Sachant que la commune de CHASSIERS dispose d'une école, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

## **+ COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA PRESENTE DELEGATION DE POUVOIRS (ARTICLE L 2122-23 DU C.G.C.T.)**

**Le 10 octobre 2019** : signature du devis auprès du GROUPE QUALI CONSULT agence de VALENCE pour la mission CSPS pour un montant de 1 080 €

**Le 09 décembre 2019** : signature du devis auprès de BUREAU VERITAS pour le contrôle électrique des bâtiments communaux, pour la somme de 1026 € TTC

**Le 28 janvier 2020** : signature du devis auprès du SIVTA A MONTREAL, pour la réparation du muret à la place de l'école pour la somme de 880 € T.T.C.

**Le 29 janvier 2020** : signature du devis avec QUARTIER DES TISSUS A LAVILLEDIEU, pour la réparation et la pose de rideaux à l'école de CHASSIERS pour la somme de 2 435 € TTC

**Le 10 février 2020** : signature du devis auprès de MAVI à MONTELMAR pour l'achat d'un micro à fil pour la sono pour un montant de 91,50 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du devis auprès de A.G.E.D.I à AURILLAC pour la régularisation de la déclaration PASRAU de janvier 2020 pour un montant de 300 € T.T.C.

**Le 17 janvier 2020** : signature du devis avec le SEBA à LARGENTIERE pour la DECI pour la somme de 2 061,55 € TTC

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 01 « maçonnerie - couverture - VRD » pour la construction des toilettes avec l'entreprise Mathieu GERVOIS à SANILHAC pour la somme de 39 108,36 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 02 « Cabine sanitaire intégrable » pour la construction des toilettes avec l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais à GLEIZE pour la somme de 13 963,20 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 03 « Plomberie » pour la construction des toilettes avec l'entreprise L ENERGIES à CHASSIERS pour la somme de 7 949,04 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 04 « Electricité » pour la construction des toilettes avec l'entreprise Gilbert ROBERT à UCEL pour la somme de 3 475,20 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 05 « Serrurerie » pour la construction des toilettes avec l'entreprise MFJ METALLERIE à BEAULIEU pour la somme de 2 640 € T.T.C.

**Le 17 février 2020** : signature du marché lot 06 « Carrelage Faïence » pour la construction des toilettes avec l'entreprise CHOLVY Thierry pour la somme de 4 352,19 € T.T.C.

**Le 25 février 2020** : signature du devis auprès de SOLEUS A VAULX EN VELIN, pour Le contrôle des aires de jeux pour la somme de 240 € T.T.C.

**Le 26 février 2020** : signature du devis auprès du SIVTA A MONTREAL, pour la reprise du parapet Montée de la Vernade pour la somme de 540 € T.T.C.

**Le 26 février 2020** : signature du devis auprès du SIVTA A MONTREAL, pour la réparation du pont du Mas pour la somme de 5 346.05 € T.T.C.

**Le 27 février 2020** : signature du devis auprès de FORMELEC à LARGENTIERE, pour la fourniture d'un éclairage supplémentaire entre les deux escaliers du château de la Vernade pour la somme de 429.49 € T.T.C.

**Le 3 mars 2020** : signature du devis auprès du SIVTA A MONTREAL, pour des travaux de confortement pour la somme de 1890 € T.T.C.

## **DIVERS**

Une lettre est lue par les adjoints René SERRE CHAMARY et Loïc LE BIHAN faisant le bilan de 6 ans de mandat et manifestant leur mécontentement de la décision prise ce soir par le Conseil concernant la demande de subvention pour un citypark

*A l'attention des Conseillers Municipaux de CHASSIERS*

*Nous tenons tout d'abord à remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour ces six années de mandat. Nous n'avons pas toujours été d'accord entre nous, des échanges un peu vifs ont pu avoir lieu mais nous avons su dans tous les cas garder notre unité et notre cohésion et nous ne pouvons que nous en réjouir.*

*Aujourd'hui cependant, nous tenons à manifester notre mécontentement et notre désapprobation par rapport à la délibération prise par le Conseil municipal concernant la demande de subvention pour l'installation d'un « citypark ». Nous regrettons que ce projet ne nous ait été évoqué que depuis 15 jours, sans présentation ni aucun détail sur le coût ou sur l'implantation. Nous ne comprenons pas que, sous prétexte de respecter un délai pour obtenir une subvention hypothétique, on remette en cause la confiance qui avait prévalu jusqu'ici et on nous impose un projet qui n'a jamais été au programme de l'équipe sortante.*

*Ce projet aurait eu toute sa place et légitimité dans le cadre d'une campagne électorale mais le présenter dix jours avant les élections est, de notre point de vue, précipité, inéquitable et contraire aux intérêts de la commune.*

*Nous regrettons de finir ce mandat sur cette fausse note mais souhaitons aux futurs candidats à l'élection municipale tous nos vœux de réussite.*

*Si aujourd'hui nous avons décidé de ne pas nous représenter, nous n'en resterons pas moins, dans l'avenir, attentifs et soucieux de défendre l'intérêt général.*

*Fait à CHASSIERS le 3 Mars 2020*

René SERRE CHAMARY  
1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Urbanisme

Loïc LE BIHAN  
3<sup>ème</sup> adjoint en charge de la Communication